



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Yvelines

## Mairie de Montalet le Bois

### Conseil Municipal du 20 Décembre 2021

#### **Ouverture de séance : 20h20**

**Présents** : Nicolas BEL, Stéphane CARRER (1<sup>er</sup> adjoint), Nathalie CHAVANNE, Marion CHAVANNE, Nathalie FLAMENT, Jérémy TREHOUT, Maël WOTIN (maire)

**Absents excusés** : Pascal LAMY donne pouvoir à Stéphane CARRER, Anne-Sophie SAFFRE donne pouvoir à Maël WOTIN.

**Absent non excusé** : Jonathan LEPAGE

**Secrétaire de séance** : Nathalie FLAMENT

Rappel du calendrier à venir :

Samedi 15 janvier 2022 : Bureau Municipal à 10h00

Samedi 19 février 2022 : Bureau Municipal à 10h00

Lundi 07 mars 2022 : Conseil Municipal à 20h00

Samedi 26 mars 2022 : Bureau Municipal à 10h00

Lundi 11 avril 2022 : Bureau Municipal à 20h00

Samedi 14 mai 2022 : Conseil Municipal à 10h00

Reste à définir une date pour le conseil Municipal du Budget qui aura lieu courant mars et avril 2022

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Délibération sur l'Adhésion au groupement de commandes « dématérialisation des procédures » CIG.
- 2) Délibération sur CGA (Contrat Groupe d'Assurance statutaire) procédure de mise en concurrence CIG.
- 3) Délibération sur le retrait de la commune du SIAEP.
- 4) Délibération autorisant le maire à conclure la convention ACTES avec le préfet.
- 5) Délibération pour le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)
- 6) Questions des Montalboisiens(nes).
- 7) Informations diverses

### **1 Adhésion au groupement de commandes « dématérialisation des procédures » CIG (Centre interdépartemental de Gestion)**

Aujourd'hui nous dématérialisons beaucoup de ces actions via notre logiciel Cosoluce. Il vient d'être mis en hébergement. Logiciel métier de secrétariat multifonction, pratique, intuitif selon les utilisateurs.

Prix Cosoluce 2500€/an. Le prix comprend l'installation sur un poste avec une clé pour les télétransmissions en dématérialisation.

Il est demandé de refaire un point l'année prochaine

#### **Vote :**

Pour la proposition d'adhésion : 0

Contre la proposition d'adhésion : 8

Abstention : 1

### **2 Procédure de mise en concurrence des contrats d'assurances statutaire**

Aujourd'hui la commune est en contrat chez Groupama.

C'est une assurance qui couvre et rembourse lors des arrêts de travail de toutes sortes sans franchise de jours sauf arrêts maladie 10 jours de carence.

Prix aujourd'hui 7500€/an, indexé sur les salaires des agents des statutaires donc environ 5500€/an pour l'année 2022.

Ce contrat sera revu à la baisse l'année prochaine étant donné de la diminution de la masse salariale des agents statutaires.

L'inscription sur le programme de mise en concurrence est gratuite, sachant que l'on ne pourra pas s'inscrire si nous ne faisons pas parti de l'opération dès le départ.

La décision de participer à cette procédure est approuvée à l'unanimité.

### **3 Retrait de la commune du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable)**

La délibération est d'acter le transfert de compétence à la GPSEO. (Régularisation, celle-ci n'a jamais été faite)

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### **4 Autorisation au maire de conclure la convention ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) avec le préfet**

Convention pour la dématérialisation des actes administratifs (préfecture de Versailles au 01/01/2022)

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### **5 Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)**

Afin de simplifier les démarches d'urbanisme, la GPSEO propose un guichet numérique, accessible à tous. Gain de temps en mairie. Accès à tous à toute heure de chez eux. Va devenir obligatoire dans l'objectif de la dématérialisation à 100%.

La GPSEO prend à sa charge les coûts d'investissement de l'achat du logiciel d'un montant de 140 000.00 € et les communes adhérentes intéressées ne prendront à leur charge que le coût de

fonctionnement annuel mutualisé à hauteur de 120 000.00 €, en maintenance et évolutions techniques du logiciel.

Coût : 0,3 centimes par habitant soit 103€/an en prévoyant une mise à jour tarifaire dans les trois ans

Mélanie BOBBERA a participé à la formation par le service instructeur de la GPSEO sur le Progiciel de gestion de l'urbanisme OXALIS et à son utilisation.

Toutes les données ont été rentrées dans le logiciel, le suivi sera plus complet

Le téléservice est gratuit pour l'utilisateur et facultatif, il sera toujours possible pour ceux qui ne peuvent pas utiliser le guichet numérique de venir déposer un dossier en mairie.

Une communication sera faite pour la procédure de la saisine par voie électronique

Q : la mise à jour tarifaire dans les trois ans sera établie sous quel critère ?

Vote :

Pour la proposition d'adhésion : 6

Contre la proposition d'adhésion : 1

Abstention : 2

### **6 Questions diverses posées par des Montalboisiens (nes)**

Q1 : il est demandé qu'un référent COVID soit nommé pour le périscolaire afin de régler tous les litiges rencontrés liés à la COVID 19

R1 : Il a été décidé les points suivants :

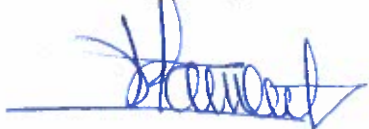
- 1) Annulation du transport pour la prochaine séance de piscine de la rentrée de janvier 2022 pour être en accord avec le niveau 3 du protocole sanitaire en vigueur.
- 2) Un avenant au règlement périscolaire concernant les conditions d'accueil des enfants nécessitant un test anti-COVID sera diffusé d'ici la rentrée de janvier 2022. Pour rappel nous sommes actuellement au niveau 3 du protocole sanitaire, mise en application des mesures dès le 03/01/2022.
- 3) Désignation d'un référent COVID : Maël WOTIN

### **7 Informations diverses**

- La démission de Sophie LEROUX a été envoyée à la préfecture
- Il est demandé à chaque conseiller municipal participant à une réunion de syndicat (PNR, Collège etc...) de faire un mail à la mairie avec un Ordre de Jour et/ou un compte rendu pour classement.
- Une benne sera déposée entre le 03/01/2022 et le 20/01/2022, sur les places de parking route de Lainville pour collecter uniquement les sapins naturels de Noël sans neige artificielle, et sans bûche, la collecte est prévue le vendredi 21/01/2022.
- Début janvier, nouvelle rencontre avec « l'Épicerie ambulante » qui viendra vous proposer ces produits dans la salle communale, les horaires vous seront communiqués ultérieurement.

Fin de séance à 21h52.

Le secrétaire de séance



Mairie, 2 rue de l'Eglise 78440 Montalet le Bois

Tél : 01.34.75.38.35 - Fax : 01.34.75.42.60 - Courriel : mairie.montalet@orange.fr  
www.montaletlebois.fr